



STMicroelectronics

FLASH INFO CFDT



!! Avis aux salariés ST !!

BUG URSSAF-CPAM

PERTE DES DROITS SECURITE SOCIALE

IMPOSSIBILITE DE REMBOURSEMENT

TEMPORAIRE

Plusieurs salariés nous ont alertés d'avoir eu la désagréable surprise d'apprendre qu'ils n'avaient plus leur droit « Sécurité Sociale ». Après investigations, il apparaît qu'un bug informatique entre l'URSSAF et la CPAM en soit la cause.

Les personnes victimes de ce dysfonctionnement ne sont évidemment pas averties. Elles sont considérées comme n'ayant plus d'activité salariée et ne sont donc plus prises en charge (obligation de faire l'avance).

Comment savoir si on a été victime ou pas de ce dysfonctionnement ?

Il vous suffit pour cela de vous rendre à une borne de mise à jour de votre Carte Vitale . Soit à la Sécurité Sociale, soit chez votre pharmacien. Si vous n'êtes plus dans vos droits, la mise à jour sera impossible et un message d'erreur apparaîtra.

Que faire si vous avez été déchu de vos droits ?

Il faut rapidement faire parvenir à votre CPAM, une lettre explicative de votre situation en y joignant les copies de vos 3 derniers bulletins de salaire. Il semblerait que plusieurs semaines soient nécessaires pour la régularisation.

Attention aucune régularisation ne se fera automatiquement.